



Déposé dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique jeunesse

Réalisé en collaboration avec le ROCAJQ

Juillet 2015

Crédits :

Rédaction : Azadeh Lessard et Denitsa Hristova

Contenu : Janick Meunier

Mise en page : Denitsa Hristova



En collaboration avec



Table des matières

Présentation de l'organisme	3
Mission et nature des activités	3
Les objectifs de l'AVQC	4
Mise en contexte	5
Principes directeurs et recommandations	7
Principe 1 : Le partage d'expertise entre les différents acteurs du milieu afin d'aider les jeunes à accéder à des services personnalisés	7
Principe 2 : Les impacts d'un réseau de transport en commun inadéquat	10
Principe 3 : Le recours à l'expertise des organismes communautaires afin d'aider les jeunes à développer leurs habiletés sociales	12
Conclusion	15

Présentation de l'organisme

La Corporation les Adolescents et la Vie de Quartier de Chicoutimi (AVQC) est un organisme dont la mission est de créer des réseaux d'entraide afin de favoriser l'engagement collectif et la prise en charge des communautés. Elle travaille à établir des liens de partenariat avec les organismes communautaires, institutionnels et gouvernementaux intéressés à développer l'esprit d'entraide et de bienfaisance. C'est un lieu de soutien à l'action collective en plus d'être un outil de développement des projets sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Chicoutimi. La Corporation offre un réseau d'aide aux adolescents pour promouvoir différents projets (les Initiatives Jeunesse, le travail de milieu régulier, le travail de milieu en secteur HLM, le continuum et les ateliers ludiques de prévention composent les différents volets). Elle encourage également la création de liens et l'entraide entre les générations.

Mission et nature des activités

L'AVQC est un organisme communautaire à but non lucratif qui œuvre auprès des adolescents âgés de 11 à 17 ans qui fréquentent les parcs, les écoles, les maisons de jeunes et les locaux jeunesse du grand Chicoutimi depuis 1992. Apportant soutien et écoute, elle offre aux jeunes la possibilité de se responsabiliser, de créer un lien d'appartenance avec leur quartier et leur région en réalisant différents projets. L'organisme propose également aux adolescents des outils pour devenir des citoyens responsables et autonomes.

Les projets réalisés permettent aux jeunes de vivre des expériences d'engagement collectif tout en leur offrant l'opportunité d'être écoutés, sécurisés et responsabilisés les uns envers les autres et envers leur communauté. Les jeunes sont appelés à développer leur débrouillardise, leur créativité et leur prise en charge personnelle. D'une manière plus concrète, plusieurs ateliers sportifs et culinaires sont organisés durant les heures du dîner et à la fin des classes, en fonction des intérêts des jeunes. Les animateurs les encouragent à persévérer et à être fiers de ce qu'ils font et de ce qu'ils sont. Ils apprennent à suivre des règles dans les activités, dont le respect de soi et le respect des autres.



En collaboration avec



Les objectifs de l'AVQC

- Promouvoir, favoriser et développer l'intégration sociale par la mise sur pied de projets et d'activités accessibles visant l'apprentissage chez les jeunes, dans le but de susciter leur motivation et leur responsabilisation.
- Faire de la prévention auprès des jeunes sur la délinquance, la drogue, l'alcool, la violence sous toutes ses formes, le décrochage scolaire et le vandalisme dans les quartiers de l'arrondissement Chicoutimi.

L'intervention préconisée par la Corporation repose avant tout sur la prévention, l'éducation et la prise en charge des adolescents. Concrètement, il s'agit de la mise sur pied de projets éducatifs réalisés par les jeunes sous la supervision des intervenants de l'organisme.

L'approche préconisée par les intervenantes et les intervenants d'AVQC est une approche éclectique qui se caractérise par une foi profonde en l'autodétermination des jeunes. C'est une approche responsabilisante qui favorise la prise en charge et le développement des adolescents dans toutes leurs dimensions. Les principales valeurs transmises sont le respect des différences, la coopération, la solidarité et la responsabilisation. Les intervenants assurent l'accompagnement pédagogique des groupes d'adolescents tout en les aidant à réaliser leurs activités.

Mise en contexte

Datant de 2001, la politique jeunesse est rendue à son échéance et ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Les deux derniers gouvernements ont pris l'engagement de la mettre à jour afin qu'elle réponde mieux aux défis et aux enjeux des quinze prochaines années. Désirant prendre part à la consultation, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) a offert un soutien à notre organisme dans la rédaction de ce mémoire.

Ce n'est pas seulement nos valeurs rebelles qui nous ont porté à ne pas nous limiter aux axes déterminés par le gouvernement, mais surtout le désir de refléter les besoins et la réalité des jeunes que nous accompagnons au quotidien. Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principaux défis que doivent relever les jeunes qui fréquentent notre organisation pour passer de l'enfance à la vie adulte. La saveur locale est aussi présente, mais force est de constater que, dans l'ensemble, les besoins et les réalités des jeunes se rejoignent à travers la province.

Les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ), dont nous faisons partie, forment un vaste réseau d'accompagnement et de soutien pour les jeunes de 0 à 35 ans. Créés à l'initiative des membres de la communauté, ils en reflètent la capacité de mobilisation du tissu social. Ils trouvent leur légitimité première dans la société civile, ses réseaux d'appartenance et de solidarité. En raison de leur enracinement dans la communauté et de leur identification à celle-ci, les OCAJ font preuve de polyvalence pour s'adapter aux besoins des jeunes. Avec le temps, ils ont développé des modes d'intervention novateurs, sans préjugés et souvent directement ancrés dans le milieu de vie. Ceci permet de rejoindre les plus vulnérables et ceux qui ne font pas spontanément appel au réseau public. C'est pourquoi notre organisme a décidé de prendre part à la consultation, de produire ce mémoire et d'exposer des principes et des recommandations qui représentent les besoins et les réalités de ces jeunes qui sont souvent oubliés, ou dans l'ombre. Le contenu vise à amener le gouvernement à mieux comprendre la réalité des jeunes pour mieux ajuster ses actions et ses politiques afin que chaque jeune québécois, peu importe son statut social et son origine ethnique, puisse se sentir interpellé et inclus dans notre société et notre tissu

social. Tout comme le ROCAJQ, dont nous sommes fièrement membres, nous sommes d'avis que les institutions publiques et gouvernementales, les organismes communautaires et la population devront collaborer afin d'assurer à la jeunesse un meilleur avenir et une participation citoyenne active.



En collaboration avec



Principes directeurs et recommandations

Principe 1 : Le partage d'expertise entre les différents acteurs du milieu afin d'aider les jeunes à accéder à des services personnalisés

L'AVQC constate que des passerelles doivent être élargies entre le milieu communautaire, le milieu scolaire et les services institutionnels offerts par le gouvernement (CSSS, Centres jeunesse, etc.). Dans la région de Chicoutimi, les partenariats avec les diverses ressources gouvernementales doivent être encouragés, car le travail d'intervention auprès des jeunes ne peut s'effectuer de manière isolée. Les travailleurs de milieu font partie des premiers à intervenir auprès des jeunes qui vivent des difficultés et ils connaissent bien la réalité du terrain. Une collaboration dans le traitement et le suivi des dossiers assurerait un meilleur service global. Les informations recueillies auprès des jeunes démontrent que plusieurs d'entre eux rencontrent des problèmes multiples. Toutefois, les divers milieux segmentent leurs approches vis-à-vis des problèmes vécus par les jeunes, ce qui entraîne une « prise en charge » isolée plutôt que globale. Les jeunes sont alors constamment transférés d'un département ou d'un service à l'autre, sans qu'une véritable intervention d'ensemble ne soit menée.

Les jeunes en difficulté doivent bénéficier d'une continuité dans les services reçus, ce qui fait actuellement défaut. Les délais d'intervention sont beaucoup trop longs, notamment en raison du manque de ressources. Par exemple, un jeune qui a besoin de consulter pour un problème de consommation ou un problème familial devra prendre rendez-vous avec l'intervenant en milieu scolaire. Or, il n'y a souvent qu'un seul intervenant disponible pour plusieurs écoles dans la région. Le manque de ressources en milieu scolaire a pour conséquence de limiter le nombre d'interventions individuelles possibles. Cette situation affecte grandement les jeunes, puisqu'ils n'ont pas la chance de créer un lien de confiance et de faire un suivi avec une seule et même personne ressource.

Selon l'AVQC, la réponse à ce problème est l'établissement d'équipes multidisciplinaires (psychologues, médecins, infirmiers/ères et travailleurs/euses de milieu, etc.) pouvant suivre les jeunes et étant outillées pour répondre à la variété de leurs besoins. Une collaboration étroite

entre les multiples acteurs du milieu, de même qu'une reconnaissance du travail effectué par le secteur communautaire serait, selon nous, la clé du succès.

Dans le même ordre d'idées, la collaboration entre les divers organismes communautaires qui travaillent dans le milieu gagnerait à être renforcée. Il serait également souhaitable d'améliorer le réseautage entre les organismes qui œuvrent dans les différentes écoles de la région afin qu'ils puissent partager leurs expertises et leurs compétences pour intervenir conjointement auprès des jeunes. Ces démarches auraient davantage de chances d'être porteuses de réussite et seraient concrètement beaucoup plus efficaces.

Par conséquent, la Corporation les Adolescents et la Vie de Quartier de Chicoutimi émet les recommandations suivantes :

- Établir un partenariat étroit entre le milieu scolaire, les institutions gouvernementales (CSSS, Centres Jeunesse) et les organismes communautaires;
- Sensibiliser les intervenants des services de santé et services sociaux ainsi que des commissions scolaires au travail effectué par les intervenants des organismes communautaires;
- Mettre sur pied des équipes multidisciplinaires en santé et services sociaux afin de pouvoir effectuer un suivi à long terme auprès des jeunes qui vivent différents problèmes;
- Inclure les commissions scolaires aux tables de concertation du milieu communautaire afin d'assurer un suivi des dossiers et de parler davantage des diverses problématiques reliées aux jeunes en difficulté. Un partenariat actif et systématique améliorerait la qualité et la cohésion des interventions;
- Réserver des moments pour que les intervenants des milieux scolaires et communautaires puissent discuter et partager les informations concernant les diverses actions posées auprès des jeunes (en cas par cas);
- Améliorer la fréquence des échanges avec les intervenants des institutions publiques. Par exemple, un intervenant du centre jeunesse pourrait être invité à siéger de façon permanente aux diverses tables de concertation. Actuellement, les intervenants des

différents milieux ont rarement l'opportunité de rencontrer les intervenants en provenance des institutions publiques. Ceux-ci voient, par conséquent, leurs questions restées sans réponse ou leurs offres de services dédoublées, ce qui pourrait être évité grâce à ces rencontres interdisciplinaires.



En collaboration avec



Principe 2 : Les impacts d'un réseau de transport en commun inadéquat

Notre organisme a constaté que le manque de transport en commun en région a de multiples répercussions sur les jeunes de la communauté. Ceux qui disposent d'un permis de conduire et d'une voiture peuvent se rendre à l'école par eux-mêmes et même offrir un service de covoiturage. Cependant, aucun transport scolaire n'est prévu pour les élèves qui ne bénéficient pas de cette mobilité et qui voudraient participer aux activités parascolaires (aide aux devoirs ou activités sportives). En outre, pour les résidents des municipalités environnantes, le transport en commun est peu convivial en raison de la faible fréquence des passages. Durant la fin de semaine, les jeunes qui désirent se rendre à des activités sportives ou culturelles rencontrent également des difficultés, car le transport en commun n'est disponible qu'entre 11h00 et 18h00, toujours à une fréquence horaire. De plus, les circuits offerts ne couvrent pas tous les secteurs, ce qui entraîne un effet d'isolement pour les jeunes éloignés. Ce manque de service a un impact important chez les jeunes. Par exemple, les élèves dont les parents ne peuvent assumer le transport se voient dans l'impossibilité de participer aux activités parascolaires. Lorsque les parents éprouvent des difficultés dans l'accompagnement aux devoirs, les élèves qui ne peuvent bénéficier de l'aide offerte et dont ils auraient besoin peuvent se démotiver, faute de transport.

Qui plus est, les lacunes du réseau de transport en commun sont un frein à l'autonomie des jeunes, qui restent plus longtemps dépendants de leurs parents. Ceux qui ont des parents moins présents ou qui ne peuvent assurer leur transport sont conséquemment pénalisés. Dans la région, cette situation touche particulièrement les jeunes des municipalités environnantes, telles que Saint-honoré, Falardeau et Laterrière. De plus, les difficultés liées aux déplacements ont un impact direct sur leur employabilité, puisque le fait de posséder ou de pouvoir conduire un véhicule demeure très souvent une condition à l'emploi. Ainsi, les jeunes dont les moyens de transport sont limités n'ont pas accès aux emplois plus éloignés de leur lieu de résidence. Cette situation réduira leurs chances d'acquérir de nouvelles expériences de travail et d'estime de soi.

Par corollaire, l'AVQC émet les **recommandations** suivantes :

- S'assurer, lors de la nouvelle politique jeunesse, que chaque municipalité soit dotée d'un service de transport en commun répondant aux besoins de ses jeunes;
- Établir des partenariats avec les organismes existants afin d'assurer un transport adapté au mode de vie des jeunes, ce qui pourrait contrer les lacunes du manque de transport les fins de semaine et en soirée;
- Offrir des services de transport en commun dans les secteurs éloignés qui ne sont pas encore desservis à ce jour ou desservis de façon non fréquente.

Principe 3 : Le recours à l'expertise des organismes communautaires afin d'aider les jeunes à développer leurs habiletés sociales

L'AVQC est préoccupée par le phénomène d'hypersexualisation des jeunes. La société tolère que des préadolescentes et des adolescentes soient mises de l'avant dans un contexte de séduction et véhicule des normes et des valeurs pornographiques par l'entremise des médias (publicités suggestives, industrie de la mode et de la musique, etc.). Grâce à Internet, les jeunes ont plus facilement accès à la pornographie, laquelle constitue souvent un modèle de ce qu'est ou devrait être la sexualité à leurs yeux. Dans ces conditions, le travail social, le travail éducatif et le travail de prévention peuvent accompagner les jeunes afin qu'ils puissent porter un regard critique sur le monde qui les entoure, développer des objectifs de vie et devenir actifs et responsables quant à leurs actions et à leur construction identitaire.

Depuis que le gouvernement a aboli les cours d'éducation sexuelle à l'école¹, les enseignants et les parents doivent prendre le relais et informer les adolescents sur ce que sont les ITS, sur l'homosexualité, sur les notions de respect de soi et des autres, sur les premières relations sexuelles et sur les changements hormonaux, etc. Or, ces adultes ne sont pas nécessairement outillés et qualifiés pour entreprendre des discussions sur ces sujets ou encore peuvent se sentir mal à l'aise à l'idée de le faire. L'organisme est vivement préoccupé par le manque d'éducation sexuelle chez les jeunes, c'est pourquoi la Corporation croit qu'il serait important de réintégrer les cours d'éducation sexuelle au programme des écoles. Le personnel infirmier des institutions d'enseignement devrait également être davantage disponible afin que les jeunes qui le désirent puissent les consulter. Dans le même ordre d'idées, rétablir l'ancien cours de *Formation personnelle et sociale* serait tout aussi pertinent. L'organisme estime qu'une plus grande sensibilisation devrait être faite sur le sujet dans les écoles, car, encore une fois, la tâche d'information et de prévention revient souvent uniquement aux parents.

¹ En septembre 2015, une quinzaine d'écoles primaires et secondaires de la province offriront entre 5 et 15 heures d'éducation sexuelle par année. Des sujets comme l'orientation sexuelle et les maladies transmissibles sexuellement seront abordés. Le projet-pilote du Ministère de l'éducation, d'une durée de deux ans, vise éventuellement à ramener les cours d'éducation sexuelle dans les écoles.

L'AVQC croit aussi qu'il est nécessaire d'explorer d'autres avenues pour venir en aide aux jeunes en difficulté qui consomment. Pour ce faire, il est nécessaire de travailler conjointement avec eux afin qu'ils prennent conscience de leur problème de consommation et qu'ils trouvent des solutions adaptées à leur situation. Pour y arriver, il est essentiel de recourir à des approches alternatives offrant un meilleur encadrement pour ces jeunes. L'organisme considère que la nouvelle politique jeunesse doit s'assurer que chaque municipalité soit dotée de programmes qui répondent aux besoins des jeunes en difficulté et qui proposent des activités réalisables à des coûts abordables.

Enfin, il existe des lacunes quant à la préparation à l'employabilité, notamment depuis l'abolition du cours d'éducation aux choix de carrière. Les jeunes ne connaissent pas toutes les options de carrières qui s'offrent à eux et éprouvent des difficultés à rédiger leur CV. Ils sont très peu informés des normes et des lois reliées aux conditions de travail, et n'en savent pas beaucoup plus sur leurs droits. Plusieurs ne connaissent pas les ressources d'aide à la recherche d'emploi disponibles (Carrefour Jeunesse-Emploi, Cible-Action, etc.) Les services d'orientation sont également peu présents pour les jeunes dans les écoles de Chicoutimi, puisque qu'un seul conseiller en orientation doit partager son temps entre les différentes écoles secondaires de la région. Les jeunes qui désirent le rencontrer doivent prendre rendez-vous. Or, bien que simple en apparence, cette démarche peut démotiver les jeunes en difficulté, qui sont plus enclins à se décourager facilement face aux procédures. Il est donc essentiel qu'il y ait un conseiller d'orientation disponible dans chacune des écoles secondaires, et ce, de façon permanente. Cet intervenant serait une ressource précieuse, car il serait adéquatement outillé pour aller chercher les jeunes et les motiver.

Par conséquent, la Corporation les Adolescents et la Vie de Quartier de Chicoutimi émet **les recommandations** suivantes :

- Mettre en place un cours d'éducation sexuelle dans les écoles. Ce programme devrait aborder des thèmes tels que le genre et le sexe dans l'identité sexuelle, l'influence des pairs, les relations saines et égalitaires, l'estime de soi, la violence et l'exploitation

sexuelle, les infections transmissibles sexuellement et/ou par le sang, la paternité-maternité, les valeurs culturelles, etc.;

- Voir à ce que chaque municipalité mette en place des programmes alternatifs pour répondre aux besoins des jeunes en difficulté;
- Rétablir le cours d'éducation aux choix de carrière afin de permettre aux jeunes de réaliser une démarche d'orientation adaptée à leurs besoins;
- Répertorier les différentes ressources sur Internet pour que les jeunes aient facilement accès aux organismes pouvant les aider dans leur recherche d'emploi;
- Développer les partenariats avec des organismes communautaires et les inviter à donner des cours ou des activités de formation à l'école pour préparer les jeunes à la vie adulte;
- S'assurer que chaque école ait, parmi son équipe permanente, un conseiller d'orientation disponible pour écouter, aider et guider les jeunes dans leurs choix de carrière et leurs questionnements;
- Créer un site Internet qui recense tous les organismes communautaires offrant des services aux jeunes (en incluant la description des services et les liens afin d'accéder facilement aux sites web et aux coordonnées des organismes);
- Favoriser les échanges et le réseautage entre les organismes;
- Réévaluer sur une base quinquennale la politique jeunesse pour éviter qu'elle ne soit désuète face à la réalité et aux problématiques vécues par les jeunes, puisque celles-ci sont en constante évolution.

Conclusion

La Corporation les Adolescents et la Vie de Quartier de Chicoutimi (AVQC) est un OCAJ qui œuvre auprès des adolescents qui fréquentent les parcs, les écoles, les maisons de jeunes et les locaux jeunesse du grand Chicoutimi depuis 1992. Apportant soutien et écoute, elle offre aux jeunes la possibilité de se responsabiliser, de créer un lien d'appartenance avec leur quartier et leur région et de réaliser différents projets. Enfin, l'AVQC propose aux adolescents âgés de 11 à 17 ans des outils pour devenir des citoyens responsables et autonomes.

À la lumière de nos observations et des informations recueillies, notre organisme est préoccupé par l'avenir. La future politique jeunesse du gouvernement ne cadre pas avec les besoins et la réalité des jeunes en difficulté et nous estimons que l'État québécois devrait adapter ses programmes, ses services et les différentes mesures à l'endroit des jeunes qui ne cadrent pas dans le système actuel.

Nous proposons dans ce mémoire plusieurs recommandations visant à enrichir le débat et la réflexion concernant la nouvelle politique jeunesse. Nous croyons fermement qu'il est à l'avantage de la société québécoise d'adopter ces mesures.

Voici un rappel de nos **recommandations** :

- Établir un partenariat étroit entre le milieu scolaire, les institutions gouvernementales (CSSS, Centre Jeunesse) et les organismes communautaires;
- Sensibiliser les intervenants des services de santé et services sociaux et des commissions scolaires au travail effectué par les intervenants des organismes communautaires;
- Mettre sur pied des équipes multidisciplinaires en santé et services sociaux afin de pouvoir effectuer un suivi à long terme auprès des jeunes et des différents problèmes qu'ils vivent;
- Inclure les commissions scolaires aux tables de concertation du milieu communautaire afin d'assurer un suivi des dossiers et de parler davantage des diverses problématiques

reliées aux jeunes en difficulté. Un partenariat actif et systématique améliorerait la qualité et la cohésion des interventions;

- Réserver des moments pour que les intervenants des milieux scolaires et communautaires puissent discuter et partager les informations concernant les diverses actions posées auprès des jeunes (en cas par cas);
- Améliorer la fréquence des échanges avec les intervenants des institutions publiques. Par exemple, un intervenant du centre jeunesse pourrait être invité à siéger de façon permanente aux diverses tables de concertation. Actuellement, les intervenants des milieux scolaires et communautaires ont rarement l'opportunité de rencontrer les intervenants en provenance des institutions publiques. Ils voient par conséquent leurs questions restées sans réponse ou leurs offres de services dédoublées, ce qui pourrait être évité grâce à ces rencontres interdisciplinaires.
- S'assurer, lors de la nouvelle politique jeunesse, que chaque municipalité soit dotée d'un service de transport en commun répondant aux besoins de ses jeunes;
- Établir des partenariats avec des organismes existants afin d'offrir un transport adapté au mode de vie des jeunes de façon à contrer les lacunes du manque de transport les fins de semaine et en soirée;
- Offrir des services de transport en commun dans les secteurs éloignés qui ne sont pas desservis adéquatement à ce jour;
- Mettre en place un cours d'éducation sexuelle dans les écoles. Ce programme devrait aborder des thèmes tels que le genre et le sexe dans l'identité sexuelle, l'influence des pairs, les relations saines et égalitaires, l'estime de soi, la violence et l'exploitation sexuelle, les infections transmissibles sexuellement et/ou par le sang, la paternité-maternité, les valeurs culturelles, etc.;
- Rétablir le cours d'éducation aux choix de carrière afin de permettre aux jeunes de réaliser une démarche d'orientation adaptée à leurs besoins;
- Répertorier les différentes ressources sur Internet pour que les jeunes aient facilement accès aux organismes pouvant les aider dans leur recherche d'emploi;

- Développer les partenariats avec des organismes communautaires et les inviter à donner des cours ou des activités de formation à l'école pour préparer les jeunes à la vie adulte;
- S'assurer que chaque école ait, parmi son équipe permanente, un conseiller d'orientation disponible pour écouter, aider et guider les jeunes dans leurs choix de carrière et dans leurs questionnements;
- Créer un site Internet qui recense tous les organismes communautaires offrant des services aux jeunes (en incluant la description des services et les liens afin d'accéder facilement aux sites web et aux coordonnées des organismes);
- Favoriser les échanges et le réseautage entre les organismes;
- Réévaluer sur une base quinquennale la politique jeunesse pour éviter qu'elle ne soit désuète face à la réalité et aux problématiques vécues par les jeunes, puisque celles-ci sont en constante évolution.